



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ADIL et ANIL

Question écrite n° 17020

Texte de la question

M. Dominique Baudis appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur la situation de l'Agence nationale pour l'information et le logement (ANIL) et les agences départementales pour l'information sur le logement (ADIL), qui connaissent aujourd'hui de graves incertitudes quant à leur avenir financier. L'évolution défavorable de la dotation de l'Etat et l'avenir incertain du 1 % patronal génèrent des difficultés qu'il importe de lever pour assurer la pérennité de ces structures de conseil et d'orientation qui remplissent des missions de véritable service public local dont on reconnaît largement le caractère indispensable et le faible coût. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour lever ces incertitudes et garantir l'avenir de l'ANIL et des ADIL.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baudis](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17020

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1998, page 3970

Question retirée le : 24 août 1998 (Retrait pour cause de question identique)